



La lettre d'information de la CFR aux Associations (parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Nous voici à la fin d'un été marqué par une canicule interminable avec les dramatiques incendies qui s'en sont suivis et au début d'une rentrée qui va connaître des étapes importantes que va surveiller de très près la CFR. En effet, notamment, le contenu des projets de loi des budgets des finances (PLF) et du financement de la sécurité sociale (PLFSS) sera déterminant à analyser pour bien en mesurer les incidences sur la santé et le pouvoir d'achat des adhérents de nos associations. L'ensemble des bénévoles de nos structures préparent donc leur mobilisation pour intervenir avec un maximum d'efficacité auprès des décideurs publics.

Le Président, P. Erbs - Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 29 août 2022

Revalorisation des pensions : L'augmentation des retraites de base de 4% avec effet rétroactif au 1^{er} juillet a bien été perçue - pour le régime général (CNAV) - le 9 septembre avec le versement de la pension d'août. Concernant la revalorisation des régimes complémentaires, l'attente de la décision du conseil d'administration de l'Agirc-Arrco sera particulièrement surveillée par la CFR, notamment quant à l'amputation possible de 0,5 point du dernier taux prévisionnel d'inflation fourni par l'INSEE applicable au montant des pensions versées le 1^{er} novembre prochain, alors qu'une récente déclaration d'un partenaire social qualifiait d'« excellente » la situation financière de l'Agirc-Arrco au vu des rentrées des huit premiers mois de 2022. Le Président de la CFR Pierre Erbs avait adressé le 21 juin dernier une lettre au Président de l'AGIRC pour contester cette décision d'amputation du pouvoir d'achat des retraités (cf. annexe à CFR Échos N°097 du 15 juillet) et aucune réponse n'a été reçue à ce jour. Il est décidé qu'un courrier serait adressé aux Présidents de Groupes de l'Assemblée nationale pour contester cet état de fait et demander qu'il n'y ait pas un tel décalage entre les différents régimes de retraite (base et complémentaires). Cette action pourrait être menée par les parlementaires dans le cadre de l'examen du PLFSS 2023.

Conseil National de la Refondation : Le 8 septembre a été annoncé, par le Président de la République, la mise en place et les attributions dévolues au CNR ; il devrait y avoir 1200 points sur l'ensemble du territoire avec la participation de citoyens tirés au sort. Les discussions porteront notamment sur cinq thèmes : le plein emploi et la réindustrialisation, l'école, la santé, la transition écologique et le bien vieillir en France.

Comité de pilotage Mutualia/CFR du 12 septembre

Un point est fait sur l'évolution du contrat au 30 juin 2022 avec une progression toujours à amplifier du nombre des souscripteurs et une situation de son équilibre en nette amélioration. Pour les personnes à faible revenus qui peuvent rencontrer des difficultés, chaque Mutualia régionale dispose d'un fonds d'action sociale ; à solliciter. Des tarifs préférentiels « Mutualia » sont disponibles pour les adhésions à Présence Verte. Des chèques cadeaux « Spécial CFR » sont attribués pour les parrainages.

Commission « Santé » du 12 septembre 2022

L'essentiel de la réunion a été consacré à l'analyse du rapport d'évaluation de la Stratégie Nationale de Santé (SNS 2018-2022) rédigé par la DREES et à celle de la Conférence Nationale de Santé qui a donné son avis sur le rapport le 29 juin dernier (voir en annexe). La commission constate l'insuffisance de la prise en compte de la prévention qui devrait relever d'une solidarité nationale mieux prise en compte sachant qu'en 2050 un tiers de la population du pays aura atteint l'âge de 60 ans. Plus largement a été débattue une observation faite quant aux nombreuses difficultés rencontrées - hors milieu urbain - pour trouver le bon interlocuteur lors de la recherche d'une structure adéquate à même de prendre en compte la situation problématique des personnes vulnérables. Pour le PLFSS 2023 peu d'informations connues à ce jour, hormis la liste des rapporteurs pour chaque thématique.

Commission « Retraite » du 29 août 2022

Revalorisation des retraites dans le système actuel : L'essentiel des échanges intervenus dans la matinée ont été repris en réunion du Bureau (cf. ci-dessus).

Retour à une indexation sur les salaires : A été à nouveau évoqué, le problème de ce que la continuation de l'indexation sur les prix avait fait perdre aux retraités depuis 1993. L'appauvrissement des retraités, longtemps relatif pour le plus grand nombre, mais devenant progressivement un appauvrissement absolu pour trop d'entre eux, comme le COR et l'Insee le disent maintenant, est devenu un problème majeur. Nos courbes d'évolution du pouvoir d'achat depuis 1992 ont parfaitement démontré ce phénomène et il n'est pas impossible que ce problème arrive sur la table dans le cadre des discussions sur la réforme des retraites ; nous y veillerons.

Réforme et exécutif : des propos rares et imprécis : La déclaration d'avril du Président de la République, apparemment pressé à l'époque de relancer le chantier de la réforme "à partir de l'automne pour une adoption début 2023" doit bien être prise en considération puisque c'est la parole du chef de l'État ... à suivre.

Indexation sur l'inflation des seuils d'imposition sur le revenu : Le ministre des finances avait indiqué début juin que le barème de l'impôt sur le revenu serait indexé sur l'inflation, les seuils d'entrée dans chaque tranche d'impôt seraient alors rehaussés de l'ordre de 5%. La « feuille de route budgétaire » envoyée à Bruxelles en juillet prévoit pour 2022 une inflation moyenne à 5,1 % contre 5,6 % pour la Banque de France.